

# COMMENT SE RACCORDER AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ?

**Vous avez un projet de construction ou d'extension de bâtiment, d'habitation ou de local professionnel...  
Un raccordement au réseau public d'électricité demande du temps et peut avoir un coût non négligeable. Un conseil : anticipez ! On vous explique tout.**

## Votre parcours en 7 étapes

### AVANT DE DÉPOSER VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

#### Étape 1 (Recommandée)

##### Evaluez la nature de votre futur raccordement



en utilisant le simulateur de raccordement  
d'Enedis. Connectez-vous sur le portail :  
[https://mon-compte-particulier.enedis.fr/  
raccorder](https://mon-compte-particulier.enedis.fr/raccorder)

#### Étape 2 (Recommandée)

##### Créez votre dossier de demande de raccordement par anticipation



Connectez-vous sur le portail :  
<https://connect-racco.enedis.fr/>  
Enedis vous accompagnera pour  
valider les éléments de votre demande.

#### Étape 3 (Obligatoire)

##### Déposez votre demande d'autorisation d'urbanisme auprès de votre mairie



Pour tout raccordement électrique  
d'un point de consommation, la loi  
prévoit que

**60 %**

du coût des travaux est à la charge du  
demandeur, donc à votre charge.

Pour plus de détails sur  
chacune des 7 étapes,  
accédez au Guide du  
raccordement électrique :

[https://www.te44.fr/missions/  
infrastructures-reseaux/  
urbanisme-et-raccordements/](https://www.te44.fr/missions/infrastructures-reseaux/urbanisme-et-raccordements/)



## APRÈS AVOIR OBTENU VOTRE AUTORISATION D'URBANISME



### Étape 4 (Obligatoire)

#### Finalisez votre demande de raccordement avec :

- la puissance électrique maximale souhaitée
- la copie de l'autorisation d'urbanisme
- le plan de masse du projet
- l'échéance prévue du besoin électrique



Connectez-vous sur le portail :  
<https://connect-racco.enedis.fr/>

### Étape 5 (Obligatoire)

#### Validez le devis Études et travaux

qui aura été établi soit par Enedis, soit par TE44, en fonction de la nature de votre futur raccordement.

### Étape 6 (Obligatoire)

#### Vérifiez que votre électricien a obtenu l'attestation de conformité

de votre installation intérieure (CONSUEL), et que celle-ci a été transmise à Enedis.

### Étape 7 (Obligatoire)

#### Souscrivez un contrat de fourniture d'électricité

auprès du fournisseur de votre choix. Il fera la demande de mise en service de votre compteur auprès d'Enedis.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,  
CONTACTEZ ENEDIS AU 09 70 83 19 70**



### N'oubliez pas le télécom !

Vous avez besoin de vous raccorder au réseau télécom ?  
Pour tout savoir, accédez au Guide du raccordement télécom :



<https://www.te44.fr/missions/infrastructures-reseaux/urbanisme-et-raccordements/>

### Comparez les offres des fournisseurs d'électricité sur :



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43794>



Retrouvez toutes les infos sur notre site internet [www.te44.fr](http://www.te44.fr)

Bâtiment F – Rue Roland Garros – Parc d'activités du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault CEDEX 1

T : 02 44 76 20 82 (du lundi au jeudi, 14h-17h ; vendredi, 14h-16h) – [raccordements@te44.fr](mailto:raccordements@te44.fr)

Réalisation et illustrations: swimming pool / Territoire d'énergie Loire-Atlantique, 44 RCS Nantes 840 290 183 / Textes et photos non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques et iconographiques. 03/2025